



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU 15 DECEMBRE 2025

LISTE DES DELIBERATIONS VOTEES

En vertu de l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme de la publicité des actes, entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2022, l'obligation d'établir un compte-rendu est supprimé. En lieu et place est établie une liste des délibérations votées lors de la séance du Conseil.

Délibérations du Conseil Municipal :

2025/98	URBANISME : APPROBATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)	APPROUVEE
2025/99	URBANISME : INSTAURATION DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN (DPU)	APPROUVEE
2025/100	URBANISME : PRECISIONS RELATIVES A L'EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN (DPU) PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DES DELEGATIONS EXISTANTES	APPROUVEE
2025/101	URBANISME : RENOUVELLEMENT DU DISPOSITIF COMMUNAL D'AIDE AU RAVALEMENT DE FAÇADE – PÉRIODE 2026-2028	APPROUVEE
2025/102	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE : APPROBATION DE LA CONVENTION DE RÉALISATION N°33-25-117 ENTRE LA COMMUNE DE SAINTE-HÉLÈNE, LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MÉDULLIENNE ET L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NOUVELLE-AQUITAINE (EPFNA) - RESTRUCTURATION DE L'ÎLOT ROUTE DE BORDEAUX	APPROUVEE
2025/103	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE : APPROBATION DE LA CONVENTION D'APPLICATION AVEC LE CEREMA ET L'ÉTAT DANS LE CADRE DE L'ACCOMPAGNEMENT « ÉCOQUARTIER 2030	APPROUVEE
2025/104	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE : DEMANDE DE FINANCEMENT LEADER 2021-2027 – AMENAGEMENT DU PARC ECO-SPORTIF	APPROUVEE
2025/105	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE : DEMANDE DE FINANCEMENT DETR 2026 – AMENAGEMENT DU PARC ECO-SPORTIF	APPROUVEE
2025/106	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE : DEMANDE DE FINANCEMENT DSIL 2026 – AMENAGEMENT DU PARC ECO-SPORTIF	APPROUVEE
2025/107	DOMAINE ET PATRIMOINE : AVENANT N°2 A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX AU BÉNÉFICE DE LA SPL ENFANCE-JEUNESSE MEDULLIENNE	APPROUVEE
2025/108	DOMAINE ET PATRIMOINE : CONVENTION D'AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC (TERRAIN)	APPROUVEE
2025/109	DOMAINE ET PATRIMOINE : MISE A DISPOSITION A TITRE PRECAIRE DU TERRAIN COMMUNAL CADASTRE D153 AU LIEU-DIT LES TRONQUATS – APPROBATION DE LA CONVENTION ET FIXATION DE LA REDEVANCE ANNUELLE	APPROUVEE
2025/110	ENVIRONNEMENT – FORÊT : ADHESION DE LA COMMUNE AU DISPOSITIF DE CERTIFICATION PEFC POUR LA GESTION DURABLE DES BOIS COMMUNAUX	APPROUVEE
2025/111	ENVIRONNEMENT – FORÊT : ETAT DES COUPES 2026	APPROUVEE
2025/112	ENVIRONNEMENT – FORÊT : PROGRAMME D'ACTIONS 2026 DE L'OFFICE NATIONAL DES FORêTS (ONF)	APPROUVEE

2025/113	EAU ET ASSAINISSEMENT : RAPPORTS ANNUELS SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE (RPQS) 2024	APPROUVEE
2025/114	EAU POTABLE : FIXATION DES REDEVANCES 2026 (CONSOMMATION ET PERFORMANCE DES RESEAUX)	APPROUVEE
2025/115	ASSAINISSEMENT COLLECTIF : FIXATION DE LA REDEVANCE PERFORMANCE 2026	APPROUVEE
2025/116	EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT : CLOTURE DU BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT ET EAU POTABLE » ET CREATION DE DEUX BUDGETS DISTINCTS (« EAU POTABLE » ET « ASSAINISSEMENT ») A COMPTER DE L'EXERCICE 2026	APPROUVEE
2025/117	FINANCES : MONTANT DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES OUVRAGES DES RESEAUX PUBLICS DE TRANSPORT ET DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE	APPROUVEE
2025/118	FINANCES : ALIENATION D'UNE BALAYEUSE COMMUNALE	APPROUVEE
2025/119	FINANCES - BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT ET EAU POTABLE » 2025 : DECISION MODIFICATIVE N° 1	APPROUVEE
2025/120	FINANCES - BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT ET EAU POTABLE » 2025 : DECISION MODIFICATIVE N° 2	APPROUVEE
2025/121	FINANCES : REVERSEMENT DE L'EXCEDENT DU BUDGET ANNEXE « FORÊT » VERS LE BUDGET PRINCIPAL – EXERCICE 2025	APPROUVEE
2025/122	COMMANDE PUBLIQUE – ATTRIBUTION DES MARCHÉS D'ASSURANCES DE LA COMMUNE (5 LOTS)	APPROUVEE
2025/123	RESSOURCES HUMAINES : FERMETURE DE POSTES	APPROUVEE
2025/124	RESSOURCES HUMAINES : FIXATION DU TAUX DE PROMOTION POUR LES AVANCEMENTS DE GRADE	APPROUVEE
2025/125	RESSOURCES HUMAINES : INSTAURATION DES HEURES SUPPLEMENTAIRES ET COMPLEMENTAIRES (<i>en remplacement de la délibération n°2019/088 – FONCTION PUBLIQUE – Personnel titulaire et non titulaire : Travaux supplémentaires</i>)	APPROUVEE

Vu pour être affiché, conformément à l'article L.2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NB : Le procès-verbal et les délibérations du conseil municipal sont retranscrits sur les registres qui peuvent être consultés en Mairie par toute personne physique et morale.

Le secrétaire de séance,
Mathieu DESCLAUX

Le Maire,
Lionel MONTILLAUD



